

## DÉCOUVREZ LA FORMULE



Sélection Cinto /  
Sélection Cinto Capi

Contrats individuels de CNP Assurances entreprise régie par le Code des assurances



## SÉLECTION CINTO FORMULE LIB'RT / SÉLECTION CINTO CAPI FORMULE LIB'RT UNE OFFRE ATTRACTIVE

### À LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT



Je décide de la répartition Fonds €/UC (45 % min. d'UC) et choisis l'allocation initiale de la part UC (UC monétaire, UC de la Gestion Libre<sup>(1)</sup> ou Gestion Sous Mandat).



Les frais sur encours UC sont exonérés pendant 3 mois maximum<sup>(2)</sup> sur les UC choisies à la souscription.

### PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DU CONTRAT

#### • La revalorisation du fonds en euros



Le fonds en euros<sup>(3)</sup> bénéficie d'une revalorisation incitative à partir d'un taux moyen d'UC de 45 % sur le contrat au 31/12 de chaque année.

#### • L'accès à la diversification financière quel que soit le mode de gestion retenu

Le profil de risque dépend du profil de l'investisseur.



##### Gestion Libre

Si je souhaite prendre moi-même mes décisions

- Portefeuilles modèles Natixis IM International réactualisés chaque mois

OU

- Fonds en architecture ouverte éligibles au contrat Sélection Cinto / Sélection Cinto Capi



##### Gestion Sous Mandat

Si je souhaite déléguer à un expert la gestion de mes avoirs

- Gestion Pilotée
- Gestion Personnalisée

#### • Le cadre souple du contrat d'assurance vie et du contrat de capitalisation



La souplesse du contrat Sélection Cinto / Sélection Cinto Capi en termes de choix de supports d'investissement et de modes de gestion.



Contrat d'assurance vie / contrat de capitalisation : une fiscalité identique<sup>(4)</sup> en termes d'arbitrage, de rachat partiel ou total.



#### Les spécificités des 2 enveloppes

|                                                    | CONTRAT D'ASSURANCE VIE                                                                        | CONTRAT DE CAPITALISATION                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SOUSCRIPTEUR                                       | Personne Physique                                                                              | Personne Physique et Personne Morale                                                                                                                                                                                                                             |
| CLAUDE BÉNÉFICIAIRE                                | OUI                                                                                            | NON                                                                                                                                                                                                                                                              |
| TRANSMISSION DE L'ENVELOPPE                        | Donation / Succession<br>Ne rentre pas dans l'actif successoral en cas de succession           | Donation / Succession                                                                                                                                                                                                                                            |
| TRAITEMENT FISCAL EN CAS DE TRANSMISSION PAR DÉCÈS | Primes versées avant les 70 ans de l'assuré<br><br>Primes versées après les 70 ans de l'assuré | Taxation par bénéficiaire :<br>• 20 % sur les capitaux décès de 152 501 € à 852 500 € <sup>(5)</sup><br>• 31, 25 % au-delà de 852 500 € <sup>(5)</sup><br><br>Droits de succession sur la fraction des primes qui excèdent 30 500 € tous bénéficiaires confondus |
| MISE EN GARANTIE DE L'ENVELOPPE                    | OUI                                                                                            | OUI                                                                                                                                                                                                                                                              |

(1) Pour le choix des unités de compte (UC) de la Gestion Libre, nous vous invitons à vous référer à la liste des supports en UC éligibles au contrat dans l'annexe complémentaire en vigueur. (2) Nous vous invitons à vous référer à la tarification applicable décrite dans l'avenant de la Formule Lib'RT. (3) Fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G.

(4) Selon les limites et conditions des dispositions fiscales en vigueur. (5) La fiscalité est applicable aux capitaux décès nets de prélèvements sociaux.

# FORMULE LIB'RT

## UN OFFRE ATTRACTIVE

---

Ce produit comporte notamment un risque de perte en capital supporté par le client seul.

Nous vous invitons à prendre connaissance des risques et de l'avertissement liés à ce produit détaillés à la fin de ce dépliant.

### À LA SOUSCRIPTION

- **JE SOUSCRIS<sup>(1)</sup> LE CONTRAT** SÉLECTION CINTO FORMULE LIB'RT OU SÉLECTION CINTO CAPI FORMULE LIB'RT

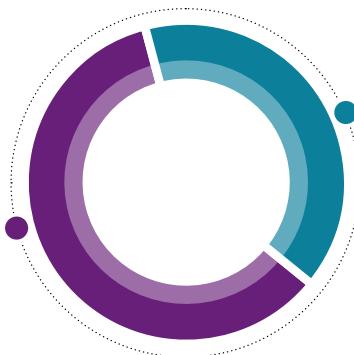
**Personne physique** 250 000 € min.

**Personne morale<sup>(2)</sup>** 500 000 € min.

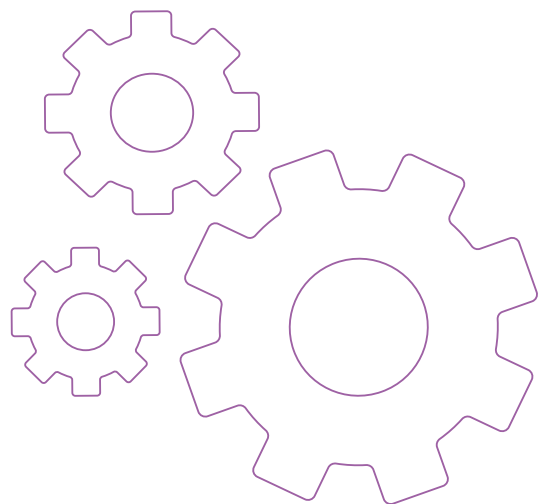
- **JE CHOISIS MA RÉPARTITION** FONDS EN EUROS/UC

#### Répartition du versement initial

Fonds en euros  
CNP Patrimoine Euros  
Lib'RT 4G jusqu'à 55 %  
et maximum 4 M€



Support UC monétaire,  
UC de la Gestion Libre<sup>(3)</sup>  
ou Gestion sous Mandat<sup>(3)</sup>  
à partir de 45 %



## FORMULE LIB'RT

UN OFFRE ATTRACTIVE

### PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONTRAT

- **JE BÉNÉFICIE D'UNE REVALORISATION DE MON FONDS EN EUROS QUI DÉPEND DU TAUX DE SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE DE MON CONTRAT**

Chaque année, le fonds en euros de la Formule Lib'RT bénéficie d'une revalorisation qui est fonction du taux moyen<sup>(4)</sup> d'unités de compte du contrat calculé au 31 décembre de l'année (selon la grille contractuelle figurant dans l'avenant décrivant les caractéristiques de la Formule Lib'RT).

Ce taux de revalorisation s'échelonne de 70 à 120 %<sup>(5)</sup> pendant toute la durée de vie du contrat.

#### Exemples selon la grille contractuelle de revalorisation au 31/12/2020

| SI LE TAUX DE SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE MOYEN SUR LE CONTRAT AU 31/12 EST <sup>(5)</sup> | LE TAUX DE REVALORISATION DE VOTRE FONDS EN EUROS EST DE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| ≥ 50 %                                                                                     | 120 % <sup>(5)</sup>                                     |
| = 45 %                                                                                     | 109 % <sup>(5)</sup>                                     |
| = 0 %                                                                                      | 70 % <sup>(5)</sup>                                      |

#### Historique des taux de rendement distribués sur le fonds en euros de référence : CNP Patrimoine Euros B

| ANNÉE | TAUX BRUT |
|-------|-----------|
| 2019  | 2,20 %    |
| 2018  | 2,75 %    |
| 2017  | 2,70 %    |
| 2016  | 2,70 %    |
| 2015  | 3,20 %    |

**À titre d'exemple**, en 2020, avec un taux d'UC moyen de 50 %, le client percevra un rendement brut sur le fonds en euros de son contrat qui se calculera comme suit :

$$120 \% \times \text{Taux de rendement brut 2020}$$

attribué au fonds en euros de référence  
CNP Patrimoine Euros B



- Les frais sur encours UC sont exonérés pendant 3 mois maximum<sup>(6)</sup> (à compter de la date d'effet du contrat).
- Le contrat bénéficie de toutes les facultés du contrat Sélection Cinto / Sélection Cinto Capi classique en termes de mode de gestion et d'univers d'investissement.
- **Mode de gestion**
  - Gestion Libre
  - Gestion Sous Mandat<sup>(7)</sup>  
Pilotée ou Personnalisée
- **Univers d'investissement**
  - Gamme OPC dédiée<sup>(7)</sup>
  - Produits structurés<sup>(7)</sup>
  - UC immobilières<sup>(7)</sup>  
(sous réserve de l'accord commercial)
  - Fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G



**Frais sur versement initial : 3 % max.**  
(100 % de ces frais sont perçus par les Réseaux BPCE)



**Frais sur encours annuels :**

- Fonds en euros CNP Patrimoine Euros Lib'RT 4G : 1 % (0,55 % sont perçus par Natixis Wealth Management, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)
- Supports en unités de compte : gratuits pendant 3 mois maximum<sup>(6)</sup> sur les UC choisies à la souscription, au-delà 1 % (entre 0,65 % et 0,75 % sont perçus par Natixis Wealth Management, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)
- Supports en unités de compte avec dispositions particulières : 1,50 % (entre 1,15 % et 1,25 % sont perçus par Natixis Wealth Management, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)



**Frais d'arbitrage : 0,50 % max.**  
(100 € max. / 1<sup>er</sup> arbitrage annuel gratuit)  
(60 € max. sont perçus par Natixis Wealth Management, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)



**Frais d'arbitrage forfaitisés en Gestion Sous Mandat : 0,80 %**  
(100 % de ces frais sont perçus par Natixis Wealth Management, les Réseaux BPCE perçoivent 50 % de cette rémunération)

(1) Le souscripteur est invité à se référer aux différents risques détaillés à la fin de ce document et à prendre connaissance des DIC/DIS précontractuels. (2) Personnes morales sous conditions d'éligibilité. (3) Les personnes physiques seront investies pendant les 30 premiers jours sur l'UC monétaire d'attente puis investies au 31<sup>e</sup> jour sur les UC de la Gestion Libre choisies à la souscription du contrat sur la Gestion Conseillée ou sur la Gestion Sous Mandat. (4) Taux de support en UC moyen : le taux de support en unités de compte moyen annuel constaté sur le contrat correspondant à la moyenne des taux de support en unités de compte calculés à chaque fin de mois calendaire de l'année en cours (en valeur de marché). (5) Du taux de rendement (taux de revalorisation annuelle) du fonds en euros de référence CNP Patrimoine Euros B. (6) Si le souscripteur arbitre une ou des UC choisies à la souscription avant le délai de 3 mois, les frais sur encours UC sont à nouveau prélevés sur ces supports à compter de la date de l'arbitrage. (7) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital** : les supports en unités de compte (UC) ne bénéficient d'aucune garantie ni de protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors de retraits partiels ou complets.

**Risque de contrepartie** : le risque de perte de valeur des UC résulte du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier.

**Risque de liquidité** : le risque qu'une position dans une UC ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court impacte la capacité d'arbitrage du contrat.

**Risque de marché** : il s'agit du risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des UC imputable à une modification de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et de matières premières, ou à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

**Risque actions** : il s'agit du risque de baisse des actions ou indices auxquels le contrat est exposé. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative va baisser.

**Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en titres à taux fixe peut baisser, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du contrat. L'ampleur de ces fluctuations est fonction de l'exposition du contrat au marché de titres à taux fixe.

**Risque de crédit** : les titres assimilés à une créance émise par les entreprises ou par les entités publiques présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de dégradation de la qualité de l'émetteur (par exemple, de sa notation par les agences de notation financière) ou en cas de faillite de l'émetteur, la valeur des obligations ou titres de créance peut baisser. Par conséquent, la valeur du contrat peut baisser.

**Risque marchés émergents** : la valeur du contrat peut connaître une variation en raison d'un investissement sur les marchés des pays émergents, sur lesquels les variations de cours peuvent être élevées et dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

**Risque de change** : le risque de change porte sur la valeur des investissements libellés en une autre devise que celle de référence du contrat, l'euro, qui pourrait être affectée par une variation de cours de change. Indépendamment des fluctuations propres à chaque investissement dans sa devise, la baisse de celle-ci face à l'euro sur le marché des changes fait baisser la valorisation globale de l'investissement et la valeur du contrat.

**Risque immobilier** : le risque immobilier porte sur le risque de perte lié à la fluctuation des marchés immobiliers dans le cadre d'unités de compte immobilières.

## AVERTISSEMENT

Ce document non contractuel est destiné aux seules personnes qui en sont destinataires. Il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut être reproduit, distribué ou publié, en totalité ou partie, sans autorisation préalable et écrite de Natixis Wealth Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme ayant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre d'information et peut être modifié à tout moment sans préavis.

Il ne saurait en aucun cas constituer une offre, une sollicitation ou un conseil en investissement en vue de la souscription à un produit ou service financier ou d'assurance.

Ce document a été réalisé sur la base de données financières et/ou conjoncturelles valables à un instant donné et émanant de sources extérieures à Natixis Wealth Management, qui ne saurait en garantir l'exhaustivité, la pertinence ou la parfaite exactitude. Il appartient donc au destinataire de les vérifier par lui-même ou à l'aide de ses conseils habituels. La responsabilité de Natixis Wealth Management ou de ses filiales ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation qui pourrait en être faite.

Tout investissement peut être une source de risque financier et doit être apprécié attentivement au regard de la situation financière, juridique et fiscale, ainsi qu'aux objectifs en matière de placement ou de financement de chaque investisseur. Ce dernier est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables ou tous autres professionnels compétents. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement l'ensemble des documents réglementaires tenus à votre disposition. La responsabilité de Natixis Wealth Management ne saurait être engagée en cas de pertes, notamment financières, résultant d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document.

Il est également rappelé que tout investissement sur les marchés financiers peut être soumis à des fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse, pouvant se traduire par une perte plus ou moins importante du capital investi sur des durées plus ou moins longues. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



115, rue Montmartre CS 21818 75080 Paris Cedex 02  
Tél. : +33 (0) 1 58 19 70 00  
Fax : +33 (0) 1 58 19 70 70  
[www.wealthmanagement.natixis.com](http://www.wealthmanagement.natixis.com)

### Natixis Wealth Management

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 129 048 296,30 euros  
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355  
Établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR)  
Courtier d'assurances immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 006 332  
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 Paris



Patrimoine | FR

Siège social : 4, place Raoul-Dautry  
75716 Paris Cedex 15

### CNP Assurances

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros  
entièrement libéré  
341 737 062 RCS Paris  
Entreprise régie par le Code des assurances

Groupe Caisse des Dépôts